

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

7 SEPTEMBRE 2012

L'après-midi deux mil douze, et le vendredi sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mmes Laurence COSTA, Nicole VESSIERES, Maryline WAGNER,

Mrs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUF-MARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Absentes excusées : Madame Houria GOMEZ, Madame Jeannine GUIGON.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Madame Jeannine GUIGON à Madame Nicole VESSIERES.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2012 est lu et approuvé à l'unanimité.

PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UN SYNDICAT D'IRRIGATION DÉPARTEMENTAL

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n°2012194-0021 du 12 juillet 2012, proposant la fusion dans un Syndicat d'Irrigation Départemental des 8 syndicats intercommunaux d'irrigation suivants : syndicat d'irrigation du Canal de la Bourne, syndicat d'irrigation du Sud Est valentinois, syndicat d'irrigation de Crest Nord, syndicat d'irrigation de Crest Sud, syndicat d'irrigation d'Allex Montoison, syndicat d'irrigation de Rhône Montélimar, syndicat d'irrigation de Marsanne et ses environs et le syndicat d'irrigation de la Région de Romans. La commune de La Coucourde, faisant partie du syndicat d'irrigation de Marsanne et ses environs, est appelée à se prononcer sur ce projet de périmètre de Syndicat d'Irrigation Départemental dans un délai de trois mois, à compter de la notification de l'arrêté préfectoral n°2012194-0021 du 12 juillet 2012. Après avoir entendu l'exposé précédent, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de périmètre de Syndicat d'Irrigation Départemental.
- N'émet aucune observation ni réserve au projet de périmètre de Syndicat d'Irrigation Départemental.

REVISION LOYER EURL BENTOO

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le loyer de la supérette VIVAL 11 RN7 26740 LA COUCOURDE, conformément au bail commercial contracté le 17 juin 2006 avec le gérant de la EURL. Ce bail commercial a été repris par la EURL BENTOO le 14 octobre 2009. Le prix du loyer est indexé au début de chaque nouvelle période triennale selon l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC) de l'INSEE du premier

trimestre de l'année en cours. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nouveau loyer de la supérette VIVAL (EURL BENTOO) à compter du 1er août 2012.

REPLACEMENT DES WC ET DE ROBINETTERIE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de leur état de vétusté, il y a lieu de procéder au remplacement des WC et de robinetterie de l'école maternelle. Des devis ont été demandés à diverses entreprises et sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise AUDIGIER SAUTEL de Montélimar, pour un montant de 3 444,80 € HT, soit 4 119,98 € TTC, pour la réalisation des travaux de remplacement des WC et de robinetterie de l'école maternelle,
- Charge le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général de la Drôme afférente à ces travaux,
- Demande l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de cette subvention.

REFECTION DES FACADES ET DE LA CLÔTURE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE DERBIÈRES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de leur état de vétusté, il y a lieu de procéder à la réfection des façades et de la clôture de l'école primaire de Derbières. Des devis ont été demandés à diverses entreprises et sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise ASTIC DECOR de La Coucourde, pour un montant de 5 510,00 € HT, soit 6 589,96 € TTC, pour la réalisation des travaux de réfection des façades et de la clôture de l'école primaire de Derbières,
- Charge le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général de la Drôme afférente à ces travaux,
- Demande l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de cette subvention.

REFECTION DES FACADES ET PEINTURE INTERIEURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de leur état de vétusté, il y a lieu de procéder à la réfection des façades et des peintures intérieures de l'Agence Postale Communale. L'Agence Postale Communale a été ouverte le 15 septembre 2011 et aucuns travaux de rénovation n'ont été réalisés.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises, d'une part pour la réfection des façades et d'autre part pour la réalisation des travaux de peinture. Ces devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Accepte le devis de l'entreprise Jean-Marie FRETTEL de Montélimar, pour un montant de 4 916,70 € HT, soit 5 187,12 € TTC, pour la réalisation des travaux de peinture intérieure et extérieure de l'Agence Postale Communale
- Accepte le devis de l'entreprise ASTIC DECOR de La Coucourde, pour un montant de 6 900,00 € HT, soit 8 252,40 € TTC, pour la réalisation des travaux de réfection des façades de l'Agence Postale Communale.
- Charge le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général de la Drôme afférente à ces travaux,
- Demande l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

Travaux extérieurs :

Les travaux programmés pour les vacances d'été ont tous été réalisés :

- à l'agence postale communale : les travaux de peinture intérieure et extérieure par l'entreprise FRETTEL ainsi que la réfection des façades par l'entreprise ASTIC DECOR,
- à l'école de Derbières : la réfection des façades et le mur de clôture par l'entreprise ASTIC DECOR,
- à l'école maternelle : le changement des W.C. par l'entreprise AUDIGIER-SAUTEL,
- pour la voirie : le chemin de l'école maternelle au parking des écoles, le chemin du Rhône à Derbières, le chemin des Charges jusqu'à l'entreprise FERT DEMOLITION, par l'entreprise SORODI.

Sécurité routière :

La commission municipale pour la sécurité routière présentera au CETOR (Commission technique départementale) pour avis, l'avant-projet de l'aménagement du CD 74 qui prévoit l'installation d'un plateau traversant à Cheynas, les tracés de tourne-à-gauche pour accéder à la crèche et au lotissement de Fondchaud et la pose de lices. Le cinémomètre ayant relevé des vitesses supérieures à 50 km/h pour 80 % des véhicules empruntant le CD 74 dans notre agglomération, cet aménagement aura pour but de faire ralentir les automobilistes, sécuriser les piétons et les véhicules circulant sur les voies annexes.

Communication :

Le nombre des connexions au site Internet de la Mairie de La Coucourde est stable : 1700 visites mensuelles.

Urbanisme (depuis le 6 juillet 2012) :

- PC : 1 déposé 4 accordés dont 3 accordés sur période précédente.
- DP : 5 déposées 1 refusée 3 accordées dont 1 accordée sur période précédente.

Festivités, Associations :

Les spectacles offerts par la municipalité aux habitants de La Coucourde tout au long de l'été ainsi que la fête votive, organisée par l'A.J.B. ont connu un franc succès.

Le Country Club, nouvelle association coucourdoise, propose des cours de danse Country et de danse en ligne à partir du 10 septembre 2012.

Le 21 septembre 2012 : Assemblée Générale de l'A.J.B. La Foudroyante.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2011 du SDED. Ce document est consultable en Mairie.

Les élèves des écoles maternelle et primaire de La Coucourde ont fait une rentrée scolaire 2012/2013 dans de bonnes conditions. Les 117 écoliers sont répartis en 5 classes. Cet effectif est stable par rapport à 2011/2012. L'équipe enseignante reste inchangée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de :

- la **zone intercommunale de Mirgalland**,
- la **crèche intercommunale** dont l'ouverture est prévue pour janvier 2013,
- l'aménagement de l'**Espace de Leyne**.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 7 septembre 2012

Le Maire

Jean-Luc ZANON